

*Initiatives ministérielles*

Je parle certes du point de vue de quelqu'un qui n'est pas un spécialiste des questions de télécommunications, mais qui, comme tous les Canadiens, se rend bien compte combien celles-ci ont pris une place importante dans notre vie de tous les jours. La politique canadienne de télécommunication semble pouvoir remplir son rôle si nous inscrivons nos objectifs dans la loi. Ces objectifs sont établis dans les huit paragraphes que je viens de lire aux fins du compte rendu.

• (1710)

Essayons d'analyser ce qui s'est produit au Canada, ce qui se produit maintenant. Nous pouvons peut-être faire des projections et tâcher de voir ce qui se produira dans le futur à la suite des événements passés et présents. Les politiques de notre gouvernement, telles qu'établies dans le projet de loi C-62, combinées à celles qu'on a établies par le passé dans l'accord de libre-échange, peuvent-elles survivre à l'accord de libre-échange nord-américain? Ces politiques contribueront-elles à sauvegarder, enrichir et renforcer la structure culturelle, sociale, politique et économique du Canada?

Si l'on pense à l'orientation qu'on a adoptée, on peut se demander si la souveraineté de nos systèmes de communication est protégée. Pensons au modèle général de déréglementation qui a été, pendant huit ans et demi, la marque distinctive de ce gouvernement qui a déréglementé les transports et privatisé des sociétés comme Postes Canada. Avons-nous protégé notre souveraineté dans ces domaines? Avons-nous renforcé notre structure sociale, culturelle et politique?

D'après moi, non, ce n'est pas le cas. Quand on examine le projet de loi à la lumière des changements entraînés par l'accord de libre-échange nord-américain, on constate qu'en vertu de l'ALÉNA, les sociétés étrangères auraient accès au réseau et aux services canadiens de télécommunications selon des modalités raisonnables et non discriminatoires. Autrement dit, les conditions qui leur seraient imposées ne seraient pas moins favorables que celles qu'on impose aux entreprises canadiennes.

Cette situation m'inquiète. J'en ai déjà parlé. J'ai présenté des pétitions au nom de centaines d'habitants de ma circonscription concernant la tentative d'Unitel en vue de pénétrer le marché des appels interurbains essentiellement au détriment des sociétés qui ont établi et

interfinancé des tarifs locaux à l'intérieur du réseau téléphonique.

Ce qui est arrivé, c'est que le réseau AT & T, le géant des télécommunications, a acquis 20 p. 100 des actions d'Unitel et se sert de ce moyen pour pénétrer le marché canadien des télécommunications.

Ce projet de loi protège les sociétés canadiennes en limitant à 20 p. 100 la part des actions d'une compagnie de téléphone que peut posséder une compagnie étrangère. C'est une bonne chose. Ce qui m'inquiète, c'est la publicité faite par AT & T, qui nous montre qu'il s'agit là d'un moyen de supprimer les frontières entre les deux pays.

En fait, c'est un premier pas. Une société de cette taille a une surcapacité telle qu'elle pourrait absorber tout le système au Canada sans sourciller ou sans faire d'effort particulier.

• (1715)

À l'article 7, il est écrit:

b) permettre l'accès dans toutes les régions — rurales ou urbaines — du Canada à des services de télécommunication sûrs, abordables et de qualité;

Cela soulève le problème de ce qu'on a appelé, dans le domaine, l'interfinancement. Cette disposition autorise les compagnies comme B.C. Tel dans ma province, Alberta Government Telephone en Alberta, Bell Telephone en Ontario et dans d'autres provinces, Sask Tel en Saskatchewan, à augmenter les tarifs interurbains pour subventionner l'installation de lignes téléphoniques dans les régions rurales où cela coûte plus cher, ceci de sorte à permettre à toutes les personnes de la région d'avoir accès aux services téléphoniques.

Elle permet aussi l'application de certains tarifs locaux pour les services téléphoniques de base. Mon collègue de Kamloops a fait remarquer ce qui arrivait aux tarifs dans sa région. Il a mentionné dans son intervention un certain nombre de villes des États-Unis où les services téléphoniques avaient été déréglementés et nous a dit quels étaient les tarifs locaux dans ces villes.

Si vous vous souvenez bien, les tarifs variaient. Dans diverses parties des États-Unis, ils se situaient entre quelque chose comme 26 \$ et 47 \$ alors que dans la plupart des régions de la Colombie-Britannique, les tarifs locaux étaient de l'ordre de 12 \$, variant entre 11 \$ et 14 \$ ou 15 \$.